



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260610-1189591-DE  
Reçu en préfecture le 16/06/2026  
Publié le : 16/06/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 30**

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 5**

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zsolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

**Délibération n° DEL-26-06-10-10**

**Objet : Création de tarifs - Inscription annuelle à l'Ecole Municipale des Sports**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026.

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay souhaite renforcer l'accès au sport pour les enfants en proposant une offre adaptée et attractive,

CONSIDÉRANT que la création de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) répond à cet objectif en proposant un cadre structuré et formateur,

CONSIDÉRANT que l'EMS devrait également :

- favoriser le développement global des enfants par une pratique sportive régulière et encadrée,
- associer le sport à l'éducation et au vivre-ensemble,
- encourager la citoyenneté et l'inclusion (mixité sociale et filles/garçons),
- promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique,
- permettre la découverte de plusieurs disciplines pour un choix éclairé en fin de saison,

CONSIDÉRANT que le public concerné par l'EMS sont les enfants de 7 à 11 ans, qu'ils soient ou non-inscrits en accueils de loisirs (ALSH),

CONSIDÉRANT que les deux modes d'inscriptions envisagés sont :

- par demi-journée à l'ALSH et l'EMS (tarif ALSH avec quotient familial),
- uniquement à l'EMS (tarif annuel spécifique),

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).**

APPROUVE la création de tarifs pour l'inscription annuelle à l'Ecole Municipale des Sports (EMS).

FIXE les tarifs suivants :

<b>Ecole Municipale des Sports - Inscription</b>	
Tarif annuel Véliziens	170,00 €
Tarif annuel Extérieurs	212,50 €

Délibération n° DEL-26-06-10-10

Objet : Création de tarifs - Inscription annuelle à l'Ecole Municipale des Sports

---

PRÉCISE que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.


Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Johanna Ledanseur  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire